MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE

Procès-verbal de la onzième séance du conseil municipal de Saint-Bernard-de-Michaudville, tenue le lundi 4 décembre 2017, à 20 : 00 heures à l'endroit habituel.

Sont présents :	Mme	Francine Morin	Maire
	Mme	Marie Eve Leduc	Conseillère
	M.	Mario Jussaume	Conseiller
	Mme	Isabelle Hébert	Conseillère
	Mme	Emmanuelle Bagg	Conseillère
	M.	Guy Robert	Conseiller
	Mme	Sylvie Chaput	Directrice générale
	Mme	Geneviève Bureau	Adjointe administrative
Est absent :	M.	Éric Delage	Conseiller

Les membres présents forment le quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal du 13 novembre 2017

4. Rapport financier et comptes à payer

5. Rapport de l'inspecteur

6. Période de questions

7. Administration
   a) Dépôt à terme
   b) Liste des personnes endettées pour taxes envers la Municipalité – Vente pour taxes
   c) Mise à jour du Plan de sécurité civile
   d) Service juridique destiné aux municipalités – Projet – Déclaration de participation
   e) Entente relative au service de prévention incendie – MRC des Maskoutains
   f) Entente relative au service de désincarcération – Achat d'équipements
   g) Accueil des nouveaux résidents et des nouveaux bébés
   h) Reddition de comptes à la TECQ – Mandat au comptable
   i) Fermeture du bureau durant la période des fêtes (22 décembre au 2 janvier)
   j) Hydro Québec – Compteur sans émission de radiofréquences

8. R.A.R.C.
   a) Procès-verbal de la RARC

9. Transport
   a) Virée de déneigement du rang Fleury
      - Facturation des travaux d'entretien de la clôture
      - Révision de l'entente relative à la virée de déneigement du rang Fleury

10. Hygiène du milieu
    a) Procès-verbal de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
    b) Procès-verbaux de la MRC

11. Loisirs et cultures
    a) Demandes de subvention 2018- Club FADOQ de St-Bernard / Maison des Jeunes /SPV / OTJ St-Bernard

12. Autres sujets
    a) Demande d'appui au projet « Les citadins jardinent »
    b) Demande d'aide financière – Moisson Rive-Sud

13. Correspondance

14. Période de questions

15. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la réunion

Madame Francine Morin, maire, invite les personnes présentes à se recueillir quelques instants.

2. Adoption de l'ordre du jour

2017.12.01 Sur la proposition de Marie Eve Leduc
Appuyée par Guy Robert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter l'ordre du jour modifié tel que déposé.

3. Adoption du procès-verbal du 13 novembre 2017

2017.12.02 Sur la proposition d'Isabelle Hébert
Appuyée par Mario Jussaume
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2017 en corrigeant les années de la résolution 2017.11.36 concernant les priorités d'action de la Sûreté du Québec pour 2018 et 2019.

4. Rapport financier, comptes à payer et transferts budgétaires

La balance de vérification et le rapport financier en date du 30 novembre 2017 ont été déposés au conseil.

Bilan au 30 novembre 2017

Solde au compte fonds d'administration	38 364,56 $
Part de qualification	5,00 $
Épargne à terme - Fonds d'administration	315 000,00 $
Épargne à terme - Fonds de roulement	69 750,00 $
Grand total	**423 119,56 $**
Marge de crédit pour le réseau d'égout au 1er novembre 2017	41 422,56 $
Déboursement de la marge de crédit	– $
Solde de la marge de crédit pour le réseau d'égout	**41 422,56 $**
Subvention TECQ à recevoir	(78 847,00)$
Montant disponible	**(37 424,44)$**
Emprunt no 1 et 2 - réseau d'égout	2 934 800,00 $
Subvention FCCQ-Provincial inclus aux Prêts 1 et 2 remboursée sur 10 ans	(1 657 500,00)$
Solde de l'emprunt no 1 et 2 - réseau d'égout - Part municipalité	**1 277 300,00 $**

Remboursement de la dette au 30 novembre 2017

Solde de l'emprunt no 1 et 2 - réseau d'égout incluant part FCCQ remb.sur 10 ans	2 473 900,00 $
Remboursement du capital	– $
Solde de l'emprunt no 1 et 2 - réseau d'égout	**2 473 900,00 $**

2017.12.03 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Mario Jussaume
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le rapport financier de novembre ;

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du mois de décembre 2017 tel que soumis pour un montant total de 99 252,57 $;

D'AUTORISER les transferts budgétaires selon la liste déposée.

5. Rapport de l'inspecteur

Le rapport de *Gestim inc.* ainsi que le rapport des permis émis en novembre 2017 ont été remis à chacun des membres du conseil.

M. Jean Léveillé, inspecteur municipal, fait un compte rendu des constats et des travaux effectués au cours du mois.

Il y a des embâcles dans le fossé du rang Fleury. Ces embâcles pourraient causer des problèmes au printemps et devraient être enlevés. L'inspecteur estime qu'il y a pour une demie journée de travail. Toutefois, il faut un tracteur, un treuil et une deuxième personne pour effectuer le travail. Les membres du conseil sont d'accord pour qu'il effectue des démarches pour dégager le fossé du rang Fleury.

6. Période de questions

La conseillère Marie Eve Leduc souligne que le coin du 4e Rang et de la rue Principale a une dénivellation qui cause une accumulation d'eau permanente à cet endroit. Lors de l'accumulation de la première neige, cela a causé la formation d'une plaque de glace sur laquelle plusieurs véhicules dérapaient. Elle se demande si la Municipalité pourrait régler ce problème.

L'inspecteur municipal lui répond qu'il est au courant de la dénivellation et devrait régler le problème au printemps prochain lors de la réparation d'asphalte. En attendant, l'entrepreneur en déneigement a été avisé de saler adéquatement ce coin problématique afin d'éviter des dérapages.

7. Administration

a) Dépôt à terme

2017.12.04 Sur la proposition de Marie Eve Leduc
Appuyée par Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de transférer un montant de 60 000 $ du dépôt à terme au compte Avantage Entreprise pour couvrir les chèques du mois de décembre.

b) Liste des personnes endettées pour taxes envers la Municipalité – Vente pour taxes

ATTENDU que la directrice générale a déposé au conseil la liste des personnes endettées pour taxes envers la Municipalité le tout en conformité avec l'article 1022 du code municipal ;

ATTENDU que la Municipalité est dans l'obligation de percevoir les taxes foncières (art. 981 C.M.) ;

ATTENDU que certaines personnes apparaissant sur cette liste ont pris une entente de paiement avec la directrice générale ;

ATTENDU que le délai de prescription pour recouvrer les taxes foncières est de trois (3) ans (art. 251, L.R.Q., c. F-2.1) ;

EN CONSÉQUENCE,

2017.12.05 Sur la proposition de Mario Jussaume
Appuyée par Guy Robert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

DE RADIER les taxes impayées de la Succession Albany Lachambre, ce dossier étant litigieux ;

D'AUTORISER la directrice générale à transmettre la liste des immeubles pour être vendus pour défaut de paiement de taxes municipales à la MRC les Maskoutains à moins que des ententes de paiement soient conclues avec les propriétaires et que lesdits arrérages soient de l'année en cours seulement ;

QUE Madame le maire Francine Morin ou la directrice générale Madame Sylvie Chaput soit nommée pour représenter la Municipalité lors de la vente pour taxes qui aura lieu en 2018, à la MRC des Maskoutains (art. 1038 cm).

c) Mise à jour du Plan de sécurité civile

CONSIDÉRANT que le Plan de sécurité civile doit être modifié afin d'être mis à jour par rapport aux noms et coordonnées de certaines personnes qui y apparaissent ;

2017.12.06 Sur la proposition de Marie Eve Leduc
Appuyée par Guy Robert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'approuver les modifications du Plan de sécurité civile tel que présenté.

d) Service juridique destiné aux municipalités – Projet – Déclaration de participation

CONSIDÉRANT la demande des directeurs généraux des municipalités de procéder à une analyse pour la mise en place d'un service juridique à l'interne de la MRC des Maskoutains, destiné aux municipalités qui désirent y participer ;

CONSIDÉRANT le type de besoin énoncé par les municipalités à l'égard de la production, de la rédaction, de la validation ou du service-conseil de nature juridique ou réglementaire ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de confirmer la participation des municipalités au service juridique, afin de procéder à sa mise en place dès le début de l'année 2018 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la signature d'une entente et que ce service sera traité par une partie distincte au budget de la MRC des Maskoutains, uniquement dédiée aux municipalités participantes ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 17-08-272 adoptée par le conseil de la MRC des Maskoutains invitant les municipalités à déclarer leur intérêt à participer au service juridique à l'interne de la MRC des Maskoutains destiné aux municipalités, ce qui a été réalisé et dont un nombre suffisant de municipalités ont démontré leur intérêt ;

EN CONSÉQUENCE,

2017.12.07 Sur la proposition de Guy Robert
Appuyée par Mario Jussaume
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

DE DÉCLARER la participation de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville au service juridique à l'interne de la MRC des Maskoutains ;

D'AUTORISER la signature de l'entente à intervenir entre la MRC des Maskoutains et les municipalités participantes par Madame Francine Morin, maire, et Madame Sylvie Chaput, directrice générale et secrétaire-trésorière, pour rendre effective la mise en place du service juridique destiné aux municipalités – Partie 11.

e) Entente relative au service de prévention incendie – MRC des Maskoutains

CONSIDÉRANT la Loi sur la Sécurité incendie (RLRQ, c. S-3.4) ;

CONSIDÉRANT que le schéma de couverture de risques adopté par les municipalités, lequel est en vigueur depuis le 15 février 2012 et le demeurera jusqu'à son remplacement ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 15-12-313 adoptée le 9 décembre 2015 par le conseil de la MRC des Maskoutains à l'effet de conclure une nouvelle entente avec les municipalités de Saint-Barnabé-Sud, Saint-Hugues, Saint-Bernard-de-Michaudville, Saint-Damase, Sainte-Madeleine, Saint-Jude, Saint-Liboire et Saint-Valérien-de-Milton pour les services de prévention d'incendie ;

CONSIDÉRANT que cette entente est valide pour une durée de 2 ans, soit du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2017 ;

CONSIDÉRANT que six des huit municipalités précitées souhaitent procéder à la signature d'un renouvellement de l'entente intermunicipale en matière de prévention des incendies qui continuera à confier, à la MRC des Maskoutains, la responsabilité d'effectuer la prévention incendie et la sensibilisation du public suivant les modalités déjà établies et énoncées au projet d'entente intermunicipale déposé au soutien de la présente résolution ;

CONSIDÉRANT que les 6 municipalités concernées sont les municipalités de Saint-Bernard-de-Michaudville, Saint-Damase, Sainte-Madeleine, Saint-Jude, Saint-Liboire et Saint-Valérien-de-Milton ;

CONSIDÉRANT que cette entente vient à échéance le 31 décembre 2017 ;

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite renouveler l'adhésion de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville au service de prévention incendie de la MRC – partie 9 ;

EN CONSÉQUENCE,

2017.12.08 Sur la proposition de Mario Jussaume
Appuyée par Guy Robert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

DE RENOUVELER l'entente d'adhésion de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville au service de prévention incendie (partie 9) de la MRC des Maskoutains tel que présenté et pour une durée de deux ans, soit du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2019, et que copie lui soit transmise en conséquence ;

D'AUTORISER Madame Francine Morin, maire, et Madame Sylvie Chaput, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer ladite entente, et ce, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville.

f) Entente relative au service de désincarcération – Achat d'équipements

CONSIDÉRANT la réception de l'offre de CSE afin d'acquérir les équipements usagés de désincarcération pour une somme de 13 500 $;

CONSIDÉRANT les conclusions de la rencontre des municipalités participantes à l'entente et de leurs directeurs de service incendie ;

CONSIDÉRANT le refus de cette offre par d'autres municipalités participantes à l'entente et les raisons de ce refus ;

2017.12.09 Sur la proposition de Marie Eve Leduc
Appuyée par Guy Robert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de refuser l'offre de CSE pour des équipements usagés de désincarcération et de maintenir la décision d'acheter des équipements neufs.

g) Accueil des nouveaux résidents et des nouveaux bébés

CONSIDÉRANT que la Politique de la famille et le Plan d'action de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville prévoient l'accueil des nouveaux résidents et des nouveaux bébés par l'offre d'un panier-cadeau ;

CONSIDÉRANT que de regrouper la remise de ces paniers-cadeaux à une date précise faciliterait la gestion de ces programmes et l'accueil des personnes visées par ces derniers ;

CONSIDÉRANT la proposition de remettre les paniers-cadeaux des nouveaux bébés lors de la Fête de Noël organisée par l'OTJ St-Bernard inc. en décembre ;

CONSIDÉRANT la proposition d'organiser un « 5 à 7 » en septembre pour les nouveaux résidents où un panier-cadeau leur serait remis et où ils pourraient rencontrer les élus ;

2017.12.10 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de modifier le mode de remise des paniers-cadeaux offerts aux nouveaux résidents et aux nouveaux bébés en organisant un « 5 à 7 » en septembre pour les nouveaux arrivants ainsi qu'en remettant les paniers aux nouveaux bébés lors de la Fête de Noël et ce, à partir de l'année 2018.

h) Reddition de comptes à la TECQ – Mandat au comptable

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville peut entamer le processus de reddition de comptes finale tel qu'exigé au programme TECQ 2014-2018 ;

CONSIDÉRANT que ce processus implique que le dossier soit vérifié par un auditeur indépendant ;

2017.12.11 Sur la proposition de Marie Eve Leduc
Appuyée par Mario Jussaume
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de mandater la firme comptable Hébert Marsolais inc. à réaliser l'audit de la reddition de comptes finale tel qu'exigé au programme TECQ 2014-2018.

i) Fermeture du bureau durant la période des fêtes (22 décembre au 2 janvier)

Le bureau municipal sera fermé du 22 décembre 2017 au 2 janvier 2018 inclusivement durant la période des Fêtes. La prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le 8 janvier 2018.

j) Hydro Québec – Compteur sans émission de radiofréquences

CONSIDÉRANT que la Régie de l'énergie a récemment accepté que les clients ayant une installation électrique monophasée de 400 ampères puissent opter pour une installation d'un compteur non communicant ;

CONSIDÉRANT que se prévaloir de cette option coûte 15 $ en frais d'installation et des frais pour la relève manuelle de 5 $ par mois ;

CONSIDÉRANT que, selon Hydro Québec et les autorités de santé publique, le niveau d'exposition aux radiofréquences à un mètre d'un compteur de nouvelle génération, soit le compteur actuel, est 55 000 fois inférieur aux limites recommandées par Santé Canada et que le niveau de radiofréquences émis par ces compteurs est de loin inférieur à ceux de la plupart des appareils domestiques (micro-onde, cellulaire, etc.) ;

CONSIDÉRANT que le mouvement « Refusons les compteurs » présente de nombreux témoignages de symptômes et malaises rapportés par les gens affectés, suite à l'ajout d'un ou de plusieurs compteurs émetteurs dans leur environnement immédiat : trouble du sommeil et de l'appétit, nausées, migraines, étourdissements, palpitations cardiaques, acouphènes, fatigue généralisée, perte d'audition, troubles de concentration et de mémoire, saignements de nez, anxiété et dépression ;

2017.12.12 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Guy Robert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de conserver le compteur d'électricité actuel.

8. R.A.R.C.

a) Procès-verbal de la RARC

Le procès-verbal d'octobre de la Régie d'Aqueduc Richelieu-Centre (RARC) a été remis aux membres du conseil.

9. Transport

a) Virée de déneigement du rang Fleury

Facturation de la réparation de la clôture

CONSIDÉRANT que la résolution 2017.06.05 autorisait la remise à neuf de la clôture de la virée de déneigement située au 792, rang Fleury aux frais de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT que par ladite résolution, le conseil envoyait une demande à la Ville de Saint-Ours de participer financièrement à l'entretien de la virée du 792, rang Fleury qui est aussi utilisée par leur entrepreneur de déneigement ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Ours a refusé de payer la moitié des frais de remise à neuf de la clôture tel que demandé dans la lettre ;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur de déneigement de la Ville de Saint-Ours accepte de débourser un montant de 300 $ pour ladite remise à neuf ;

2017.12.13 Sur la proposition de Marie Eve Leduc
Appuyée par Mario Jussaume
IL EST RÉSOLU À L'UNANMITÉ des membres du conseil présents d'annuler la facture no 17058 faite à la Ville de Saint-Ours concernant la remise à neuf de la clôture de la virée du 792, rang Fleury ;

D'ACCEPTER l'offre de l'entrepreneur en déneigement mandaté par la Ville de Saint-Ours, soit Transport R. Lahaie et fils, de rembourser 300 $ pour la remise à neuf de la clôture et de lui facturer ledit montant.

Révision de l'entente relative à la virée de déneigement du rang Fleury

CONSIDÉRANT que l'entente sur la virée de déneigement située au 792, rang Fleury a été signée en 2001, soit au moment de sa construction ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réviser ladite entente afin d'améliorer sa clarté et de mettre à jour certaines données ;

2017.12.14 Sur la proposition de Marie Eve Leduc
Appuyée par Emmanuelle Bagg
IL EST RÉSOLU À L'UNANMITÉ des membres du conseil présents d'approuver les modifications à l'entente relative à l'entretien de la virée du rang Fleury ;

D'AVISER par écrit le propriétaire de la propriété sise au 792, rang Fleury sur laquelle se trouve ladite virée des modifications pouvant être faites à l'entente ;

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer ladite entente au nom de la Municipalité si le propriétaire l'accepte.

10. Hygiène du milieu

a) Procès-verbal de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

Le procès-verbal de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a été remis aux membres du conseil.

b) Procès-verbaux de la MRC

Les procès-verbaux du mois de septembre de la MRC des Maskoutains sont remis aux membres du conseil.

11. Loisirs et culture

e) Demandes de subvention 2018- Club FADOQ de St-Bernard / Maison des Jeunes /SPV / OTJ St-Bernard

2017.12.15 Sur la proposition de Marie Eve Leduc
Appuyée par Mario Jussaume
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de prévoir au budget 2018 les montants suivants :

Club F.A.D.O.Q. de Saint-Bernard	800 $
Service de préparation à la vie (SPV)	200 $
OTJ St-Bernard inc.	14 700 $
Maison des Jeunes	1 000 $

12. Autres sujets

a) Demande d'appui au projet « Les citadins jardinent »

CONSIDÉRANT que le *Comité de citoyens et citoyennes pour la protection de l'environnement maskoutain* a présenté une demande d'aide financière au Fonds de développement rural le 15 octobre dernier et que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville avec cinq autres municipalités était visée par son projet ;

CONSIDÉRANT que le projet de l'organisme en est un d'agriculture urbaine où chacune des municipalités visées pourraient développer un projet de jardin collectif, des bacs incroyables comestibles ou de jardin comestible durable dans le but d'encourager les citadins à jardiner et intégrer des principes d'autonomie alimentaire ;

CONSIDÉRANT que l'organisme sollicite l'appui de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville pour son projet ;

2017.12.16 Sur la proposition d'Isabelle Hébert
Appuyée par Guy Robert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'appuyer le principe du projet « Les citadins jardinent » du *Comité de citoyens et citoyennes pour la protection de l'environnement maskoutain* ;

DE SOULIGNER que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville n'a pas d'intérêt à participer à ce projet.

b) Demande d'aide financière – Moisson Rive-Sud

Les membres du conseil n'accordent pas d'aide financière à Moisson Rive-Sud.

13. Correspondance

Une liste de la correspondance reçue en novembre 2017 a été remise aux membres du conseil.

14. Période de questions

Aucune personne dans l'assistance ne se prévaut de la période de questions

15. Levée de l'assemblée

2017.12.17 Sur la proposition de Marie Eve Leduc
Appuyée par Emmanuelle Bagg
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de lever la présente session à 21 h 20.

LISTE DES COMPTES À PAYER EN DÉCEMBRE 2017

1	Total des salaires	14 309,38 $
2	Gestim (services d'inspection)	1 191,42 $
3	Postes Canada (livraison journal)	50,57 $
4	Revenu Canada (DAS nov)	1 764,75 $
5	Fabrique St-Bernard (loyer)	1 100,00 $
6	Location de l'entrepôt	1 006,03 $
7	Télébec	111,20 $
8	RIM (téléphone)	116,12 $
9	Petite caisse (postes 75.65 + eau 5.00)	80,65 $
10	Vidéotron (cellulaire inspecteur)	76,35 $
11	Desjardins sécurité financière	1 294,66 $
12	Groupe Ultima (assurances 2017 - ajustement)	118,00 $
13	Groupe Ultima (assurances 2018)	19 322,00 $
14	Hydro-Québec - Électricité pour les lampadaires	*592,25 $*
15	Hydro-Québec - 349, rue Principale (garage)	309,40 $
16	Hydro-Québec - 390, rue Principale	528,56 $
17	Hydro-Québec - 902, rue Des Loisirs	184,92 $
18	Hydro-Québec - 400, rue Gagné (usine de traitement)	1 435,10 $
19	RARC (consommation du 02-10-2017 au 01-11-2017)	5 195,55 $
20	RARC (travaux au 880, Allaire et 472, Principale)	63,00 $
21	RARC (travaux au 454 rang Fleury)	21,00 $
22	RARC (consommation d'eau 01/11/2017 au 01/12/2017)	4 882,62 $
23	RIAM (Matières recyclables)	814,78 $
24	RIAM (Matières organiques)	1 138,18 $
25	RIAM (Résidus domestiques)	2 058,45 $
26	Aquatech (assistance novembre 2017)	1 070,70 $
27	Groupe Maska (Achat d'une courroie et lampe ventilation pour l'usine)	260,17 $
28	Buropro Citation (livre pour biblio)	334,20 $
29	Buropro Citation (contrat de service)	143,41 $
30	Fournitures de bureau Denis (papiers photocopieur et fournitures de bureau)	65,76 $
31	La Coop Comax (quincaillerie pour usine)	31,90 $
32	Rona (filtre à air pour ventilation usine et quincaillerie)	214,94 $
33	Contrôle AC (remplacement basse limite de gel)	1 753,49 $
34	CDTEC Calibration (étalonnage et certification des détecteurs de gaz)	776,09 $
35	Les Entreprises Leblanc (réparations du frigo au pavillon)	147,39 $
36	Vacuum Drummond (vidange des boues)	891,06 $
37	EMI (nettoyage des fichiers temporaires sur le serveur)	20,13 $
38	Municipalité de Saint-Jude (4e vers. Entente incendie)	14 779,22 $
39	Municipalité de Saint-Jude (entente - abat poussière)	2 019,65 $
40	MRC des Maskoutains (service ingénieur - réseau égout rue de l'École	115,00 $
41	RCI - Vidanges du cabinet sanitaire au parc (mai à octobre 2017)	632,36 $
42	Outillages Migmaro (sac de guenilles)	28,21 $
43	Garage Morin (valve de pneu)	3,22 $
44	Carrières St-Dominique (pierre Petit 5e rang)	321,97 $
45	Sécurité Maska (entretien d'extincteur - Municipalité)	141,42 $
46	Horizon Graphique (drapeau - Municipalité contre la violence conjugale)	109,23 $
47	PG Solutions inc. (contrat d'entretien et soutien des applications pour 2018)	5 645,27 $
48	Maître Cochon	20,36 $

49	Atelier Transition (destruction des documents_	34,49 $
50	Les Entreprises BJB (réparations des luminaires)	372,28 $
51	Ville de Saint-Hyacinthe (entente supralocal - ajustement des taxes pour 2014-2015)	2 595,80 $
52	Transport St-Barnabé (nivelage)	1 185,68 $
53	Excavation JD (pierre)	583,38 $
54	Les Couvre-planchers Alain Morin (tapis pour biblio)	193,74 $
55	Les équipements Laplante et Lévesque (tapis caoutchouc pour abri des joueurs)	402,41 $
56	Veolia (produits chimiques pour l'usine)	4 319,55 $
57	Asisto (vérification d'un débitmètre d'eau usées)	1 046,27 $
58	Plomberie Chauffage St-Hyacinthe (réparation chauffage propane loisirs)	
59	Coop Comax (pelle, contenant, débouchoir, huile à chaîne)	161,52 $
60	Réseau Biblio (papeterie)	105,76 $
61	Visa (inscription Isabelle Hébert - formation comportement éthique)	281,69 $
62	Visa (essence camion, tracteur et génératrice pour travaux voirie)	647,79 $
63	Visa (breuvages et biscuits)	32,12 $
	Total des comptes à payer	**99 525,57 $**

Je soussignée Sylvie Chaput, directrice générale de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses énumérées précédemment.

Je soussignée Francine Morin, maire de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francine Morin, Maire

Sylvie Chaput, directrice générale et secrétaire-trésorière